

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 02547

Numéro SIREN : 433 656 519

Nom ou dénomination : A J M SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2024 sous le numéro de dépôt 10277

AJM SERVICES
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 62 avenue de Boisbaudran
13015 MARSEILLE
433 656 519 RCS MARSEILLE

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 10 AVRIL 2024

LES SOUSSIGNES :

- La société 2 FB
Propriétaire de 20 actions

- La société MS GROUPE
Propriétaire de 60 actions

Détenant ensemble 80 actions, soit la totalité des actions composant le capital de la société AJM SERVICES ci-dessus désignée et conformément aux statuts :

ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Démission du Président et décision quant à son remplacement ;
- Pouvoir pour effectuer les formalités.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris acte de la démission de la société 2FB de ses fonctions de Président, à compter de ce jour, décide de pourvoir à son remplacement et nomme la société MS GROUPE, société par actions simplifiée au capital de 595 795 euros dont le siège social est situé 32 rue Malesherbes - 69006 LYON, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 918 601 774 en qualité de Président, à compter de ce jour.

Monsieur Vincent FISCHER, es qualité de représentant légal de la société MS GROUPE, déclare accepter les fonctions de Président qui lui sont confiées et déclare qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

La société MS GROUPE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

SECONDE DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits de la présente pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Marseille
Le 10 avril 2024

La société 2FB
Représentée par M. Frédéric BOUZAT

La société MS GROUPE
Représentée par M. Vincent FISCHER